



Avis révisé d'audience publique

Le 1^{er} mars 2018

Réf. 2018-H-02
Révision 1

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) annonce le lieu de la Partie 2 de l'audience publique afin d'examiner une demande de Bruce Power Inc. (Bruce Power) concernant le renouvellement, pour une période de dix ans, de son permis d'exploitation d'un réacteur nucléaire de puissance pour les centrales nucléaires de Bruce-A et de Bruce-B. Celles-ci sont situées dans la municipalité de Kincardine (Ontario).

Le permis en vigueur, qui vient à échéance le 31 mai 2020, autorise Bruce Power à exploiter le site des centrales de Bruce-A et de Bruce-B, qui comprend huit réacteurs nucléaires et l'équipement connexe. Le permis n'autorise pas Bruce Power à réaliser des activités de prolongement de la durée de vie. Dans sa demande de renouvellement de permis pour une période de dix ans, Bruce Power demande l'autorisation de mettre à jour le fondement d'autorisation des centrales en 2018 afin d'y inclure les projets de prolongement de la durée de vie et les futurs travaux de remplacement de composants majeurs décrits dans le Plan intégré de mise en œuvre.

Date (Partie 1) : Le 14 mars 2018
Lieu : Salle des audiences publiques de la CCSN, 14^e étage, 280, rue Slater, Ottawa (Ontario)
Heure : Tel qu'indiqué dans l'ordre du jour, qui sera publié avant la date d'audience

Date (Partie 2) : Les 30 et 31 mai 2018
Lieu : **TownePlace Suites Marriott, salle de conférence Highland, 19, Millenium Way, Kincardine (ON)**
Heure : Tel qu'indiqué dans l'ordre du jour, qui sera publié avant la date d'audience

L'audience publique sera diffusée en direct sur le site Web de la CCSN (suretenucleaire.gc.ca) et sera disponible sur le site pendant 90 jours.

Les membres du public qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission pour en arriver à une décision sont invités à présenter des commentaires sur la demande de Bruce Power. Les demandes d'intervention doivent être présentées au Secrétariat de la Commission d'ici le **16 avril 2018**, au moyen du [formulaire de demande en ligne](#) ou aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, **la demande d'intervention doit comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission

- un énoncé expliquant la forme de l'intervention, soit par mémoire seulement, soit par mémoire accompagné d'une présentation orale
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du demandeur

Tous les mémoires seront mis à la disposition du public sur le site Web de la CCSN. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Le mémoire de Bruce Power et les recommandations du personnel de la CCSN qui seront examinés lors de la Partie 1 de l'audience sont maintenant disponibles [en ligne](#) ou sur demande auprès du Secrétariat aux coordonnées ci-dessous. Des renseignements supplémentaires au sujet de cette audience et du processus d'audiences publiques de la Commission se trouvent sur le site Web de la CCSN.

Pour en savoir plus :

Agente principale du tribunal, Secrétariat
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284
Télec. : 613-995-5086

Courriel : cns.interventions.ccsn@canada.ca

Site Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)